



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 05 juin à 14h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

| | | P | A. E. | A. | Procuratlon à | | | P | A. E. | A. | Procuratlon à |
|-------------|-----------|---|-------|----|----------------|------------|----------|----|-------|----|---------------------|
| HUGOU | Emmanuel | X | | | | MASSOUH | Anne | X | | | |
| FANGUIAIRE | Sandrine | X | | | | BONESSO | Paul | X | | | |
| CHALLIER | Bruno | X | | | | JEAN-JEAN | Mickaël | | X | | |
| LECLERC | Caroline | X | | | | WIERYSZKOW | Noémie | | X | | |
| CHAIX | Jacques | X | | | | D'ASSISI | Florian | X | | | |
| SCHILLINGER | Martine | | X | | CHALLIER Bruno | MATHIEU | Maurice | X | | | |
| POURRIERE | Denis | X | | | | HOURS | Cyrille | | X | | Départ 15h40 |
| MARUZZOLO | Francis | X | | | | LANGLOIS | Marilyne | | X | | |
| CATALDI | Catherine | X | | | | HOURS | Alexys | | X | | HOURS Cyrille (Abs) |
| CAVALLARO | Sylvie | X | | | | | | 13 | 6 | 00 | |

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01 (M. Cyrille Hours ayant reçu procuration de M. Alexys Hours, a quitté la séance à 15h40 avant l'examen de la présente délibération).

Absents excusés sans procuration : 05

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-06-05-03

Objet : Désignation d'un délégué auprès de l'Association des Communes Forestières du Var (COFOR 83) faisant suite à la démission d'une conseillère municipale

Le Maire rapporte qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres représentant le Conseil Municipal au sein de l'Association des Communes Forestières du Var.

Cette association a pour objectif de former et informer les élus sur tous les sujets liés à la forêt et l'environnement. Elle a un rôle de représentation des collectivités et fait émerger des projets de développement durable des territoires forestiers.

Elle s'engage notamment à :

- défendre les intérêts des communes ;
- accompagner les communes ;
- appuyer les territoires pour la protection du patrimoine forestier ;

- participer à la mise en valeur le patrimoine forestier avec valorisation environnementale du territoire boisé.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2026, ont ainsi été désignés par le Conseil Municipal **représentants délégués auprès de l'Association des Communes Forestières du Var (COFOR 83)** les conseillers suivants :

- Pour le 1^{er} siège titulaire :
M. Mickaël JEAN-JEAN
- Pour le 2^{ème} siège titulaire :
Mme Arlette RUIZ

Faisant suite à la démission du Conseil Municipal de Mme Arlette RUIZ, il y a lieu de procéder au remplacement du siège vacant.

En application des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2121-33 et L2121-21, le vote de désignation au sein du Conseil Municipal a lieu par défaut au scrutin secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire contraire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Maire propose de procéder à l'élection à main levée.

Le Maire fait appel aux candidatures pour le siège de 2^e délégué titulaire.

- Une seule candidature se manifeste :

M. Florian D'ASSISI

Pour le siège à pourvoir, une seule candidature étant exprimée,

- M. Florian D'ASSISI** est désigné par le Conseil Municipal représentant délégué au titre du siège de 2^e titulaire auprès de l'Association des Communes Forestières du Var (COFOR 83) :

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



Visa du secrétaire de séance

Mme Sandrine FANGUIAIRE